



Membres en exercice	27
Membres présents	21
Suffrages exprimés	22
Pour	22
Contre	
Abstention	2

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/59

Objet : Décision budgétaire modificative n°2

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sise à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie-Laure LOYEZ, Nathalie SIMARD, Jérôme LABORIE, Kévin LABORDE, Christophe ERMOLENKO, Adeline BATALLER GARCIA, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA, Elian GOMEZ

Absents ayant donné procuration : Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Delphine FERRERES VALAT a donné pouvoir à Stéphane ORTI, Aurélie PACE a donné pouvoir à Elisabeth MOULY MANETAS

Absents Excusés : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS

Secrétaire de séance : Alain D'AMATO

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2024 de la Commune,

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20241106-202459-DE
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024

Section d'investissement – dépenses

Opération	Intitulé	BP + RAR 2024	Montant DM2	Montant BP+DM2
36 Article 21828	Acquisition d'un véhicule électrique pour le Pôle Technique et Environnemental	42 000€	40 000€	82 000€
81 Article 21313	Travaux EHPAD	110 000€	-40 000€	70 000€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale ó rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application *telerecours citoyens* sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture 034-213403363-20241106-202459-DE Date de télétransmission : 13/11/2024 Date de réception préfecture : 13/11/2024



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20241106-202459-DE
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : VILLENEUVE LES BEZIERS (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340336300129

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BEZIERS MUNICIPALE

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : VILLENEUVE LES BEZIERS (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	4 155

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 355,05

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 341,09
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 521,26
3	Dépenses d'équipement brut / population	1 520,11
4	Encours de dette / population (2) (3)	1 224,59
5	DGF / population	14,44
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	54,58 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	95,36 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	99,92 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	80,50 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	11,84 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Accusé de réception en préfecture 034-213403363-20241106-202459-DE Date de télétransmission : 13/11/2024 Date de réception préfecture : 13/11/2024

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20241106-202459-DE
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° .., du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

Accusé de réception en préfecture
 N° 214408868 2024-1061202458 DE-1
 Date de télétransmission : 13/11/2024
 Date de réception préfecture : 13/11/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
101	PROMENADE DES VERNETS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	AMENAGMT ECOLES/RESTAURANT SCOL		297 360,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	VIDEO PROTECTION		432 122,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	TX DIVERS VOIRIE		3 283 195,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	TX BATIMENTS CX		1 412 645,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
36	ACQUIS. MATERIEL ROULANT		1 579 289,08	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
40	ACQUISITION MATERIEL		1 539 509,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	ACQUIS. IMMEUBLES/TERRAINS		2 967 608,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
58	ECLAIRAGE PUBLIC		434 080,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
59	SIGNALISATION COMMUNE		396 267,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	ZAC ET ETUDE URBAINE		1 008 111,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
79	MATERIELS DIVERS ET TRAVAUX LIES A UN SINISTRE		67 492,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81	EHPAD MISE AUX NORMES ET AD'AP		377 053,48	0,00	-40 000,00	-40 000,00	0,00	-40 000,00
96	EMBELLISSEMENT VILLAGE		149 649,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
97	POLE SOCIAL		62 802,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
98	TRAVAUX NOUVEAU POLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			14 007 189,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20241106-202459-DE
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 36
LIBELLE : ACQUIS. MATERIEL ROULANT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 579 289,08	a	40 000,00	b 40 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 579 289,08	0,00	40 000,00	40 000,00
215731	Matériel roulant	156 711,88	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	39 306,55	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	1 368 268,34	0,00	40 000,00	40 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 002,31	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		149 556,48	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	149 556,48	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	7 915,55	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	141 640,93	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-40 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
 034-213403363-20241106-202459-DE
 Date de télétransmission : 13/11/2024
 Date de réception préfecture : 13/11/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 81
LIBELLE : EHPAD MISE AUX NORMES ET AD'AP
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		377 053,48	a 0,00	-40 000,00	b -40 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 320,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	4 320,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	187 573,11	0,00	-40 000,00	-40 000,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	60 974,99	0,00	-40 000,00	-40 000,00
21318	Autres bâtiments publics	95 798,61	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	8 155,73	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	1 842,95	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 800,83	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	185 160,37	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	130 238,73	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	54 921,64	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		11 862,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	11 862,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	11 862,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	40 000,00
--------------------------------------	------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20241106-202459-DE
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire, Fabrice SOLANS,
A Villeneuve-lès-Béziers, le 06/11/2024
Le Maire, Fabrice SOLANS,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Villeneuve-lès-Béziers, le 06/11/2024

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	22
VOTES : Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	2

Date de convocation : 30/10/2024

Certifié exécutoire par le Maire, Fabrice SOLANS, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Villeneuve-lès-Béziers, le 06/11/2024

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20241106-202459-DE
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20241106-202459-DE
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024